



Préavis municipal n° 10/2024 : Vente de la parcelle n° 98 à Thierrens

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et des finances s'est réunie le mercredi 27 novembre en présence de Messieurs Yves-Alain Bigler, Vice-Syndic, délégué de la Municipalité pour ce préavis et Valentin Dubach, municipal en charge des finances.

La commission a étudié le préavis municipal 10/2024 demandant d'autoriser la municipalité à vendre la parcelle n° 98 à M. Marc Andreae pour un montant total net arrondi à CHF 113'000.00. En l'absence d'une commission ad hoc, nous avons également posé des questions concernant d'autres aspects que les finances et obtenu toutes les réponses à ces questions.

Bien qu'à priori, cette parcelle étriquée entre deux bâtiments appartenant au même propriétaire, trouve sa logique dans une vente à ce dernier, le secteur route du Collège - route de Denezy souffre actuellement d'un manque chronique de place de parc (cabinet médical, collège, grande salle voire magasin Migros partenaire), accentué par le manque de discipline et de respect des usagers. La municipalité a décidé d'empoigner le problème, mais, de l'avis de la commission celle-ci ne tient pas suffisamment compte des besoins particuliers des usagers de la grande salle, ainsi qu'au développement possible de l'offre en transports publics (parking d'échange). Il ne s'agit pas de freiner le développement d'une entreprise dynamique de la région, mais il s'agit de garder un atout non négligeable pour la commune d'ici la toute proche étape finale de l'aménagement du quartier, soit la construction d'un bâtiment pour abriter les véhicules de l'entreprise CarPostal. Ainsi, la commission pense qu'il est actuellement prématuré de vendre cette parcelle.

En ce qui concerne le prix de vente, même s'il est évident pour la commission qu'un certain soutien indirect à notre tissu économique peut être réalisé par la Municipalité, il apparaît qu'une étude plus récente que celle à laquelle s'est référée la Municipalité serait nécessaire, afin de mieux cerner le prix actuel du marché.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire de refuser le préavis municipal n° 10/2024 : Vente de la parcelle n° 98 à Thierrens et de renvoyer le dossier à la Municipalité pour complément d'étude, selon les deux axes suggérés par la Commission de gestion et des finances.

Montanaire, le 3 décembre 2024.

Christine Dubrit

Corinne Favre

Kevin Forestier

Sébastien Gasser

Emilien Piot


Jean-Luc Jaton
(Rapporteur)